



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 mai 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 mai 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 mai 2008

Adhésion à l'association des utilisateurs logitud (ADUL)

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Frank MICHEL - Mlle Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mlle Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jean-Louis SIMON donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Michel GENDREAU donne pouvoir à Chantal BARRE
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Josiane METAYER
- Julie BIRET donne pouvoir à Nathalie SEGUIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Michel SURET-CANALE
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

Excusés :

Conseillers :

M. Bernard BARE -

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2008

DELIBERATION D20080183

COMMUNICATION

Adhésion à l'association des utilisateurs logitud (ADUL)

Madame le Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort souhaite renouveler son adhésion à l'Association ADUL, afin de renforcer son partenariat.

Cette association a pour objet prioritaire :

A) de fournir un cadre juridique permettant aux utilisateurs de produits de la société Logitud :

- de mettre en commun toutes les idées permettant de progresser dans les techniques d'utilisation de ces produits,
- de présenter à la société Logitud des recommandations constructives pour le développement de ses produits,
- de soumettre à la société Logitud les remarques et les idées des membres de l'ADUL en vue de mieux adapter ses services aux besoins de sa clientèle.

B) de fournir une organisation permettant aux utilisateurs de produits de la société Logitud :

- de promouvoir toute action pour la défense des intérêts de ses membres,
- de mettre en œuvre des initiatives communes dans le domaine des techniques de traitement et de communications des informations; études de matériels ou de logiciels, enquêtes professionnelles, etc ...

C) D'une manière générale, promouvoir et organiser toute action susceptible de servir les intérêts de ses membres.

Sont considérés comme utilisateurs, tout organisme ou service de l'administration publique, toute personne morale ou physique, qui utilise, de manière reconnue par l'ADUL, l'un des produits distribués par la société Logitud

La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale de l'association. Le montant pour l'année s'élève à 250,00 € pour la ville de Niort.

Les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle seront prévus, chaque année, au budget de l'exercice en cours, budget 011 chapitre 0200 article 6281

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les statuts de l'association joints.
- Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Niort à l'Association ADUL.
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette adhésion, à verser chaque année la cotisation annuelle ainsi qu'à représenter la Ville de Niort dans les différentes instances de cette association.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON